



Ville de Clermont

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 28, ALINÉA 1.01 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC*, LA VILLE DE CLERMONT PUBLIE L'AVIS CI-DESSOUS :

LA VILLE DE CLERMONT A VENDU LES BIENS SUIVANTS :

Description	Noms	Montant
Terrain lot 3 257 329	Samantha Tremblay et Pierre Bouchard	11 493,12 \$

DONNÉ À CLERMONT, CE 18^e jour du mois de juin 2024.

France D'Amour
Directrice générale